

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

Direction Régionale de l'Environnement  
 De l'Aménagement et du Logement N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

18 JUIN 2015

COURRIER ARRIVE

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Permis de construire relatif à l'extension de 216 m<sup>2</sup> d'un atelier ostréicole à Loix

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11° Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et visés au b et au d du R.146-2 du code de l'urbanisme	Tous travaux, ouvrages ou aménagements

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Extension de 216 m<sup>2</sup> d'un atelier ostréicole portant sa surface actuelle de 90 m<sup>2</sup> à 306 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le siège d'exploitation et les ateliers de l'entreprise de M. COURPRON, producteur d'huîtres, se situent à La Tremblade. L'entreprise exploite historiquement des parcs ostréicoles dans l'estuaire de la Seudre. Au fil des ans, elle a acquis des concessions dans la fosse de Loix, au droit de la commune de Loix.

A Loix, le bâtiment actuel, de 90 m<sup>2</sup>, est utilisé comme hangar de stockage de matériel. Compte tenu de la superficie importante des parcs ostréicoles exploités à ce jour par M. COURPRON au niveau de la Pointe du Groin, la production d'huîtres est devenue très importante. Les locaux existants ne permettent pas le tri et le calibrage des huîtres sur place. En conséquence, les poches extraites des parcs de l'île de Ré sont alors chargées dans un camion pour rejoindre les ateliers de La Tremblade où les huîtres sont triées et calibrées, puis sont reconditionnées dans de nouvelles poches pour retourner à Loix sur les parcs à huîtres.

Le projet d'agrandissement de 216 m<sup>2</sup> vise à installer un atelier de tri et de calibrage des huîtres sur le site de Loix afin de supprimer les allers-retours vers les ateliers de La Tremblade.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Surface de plancher :

- 90 m<sup>2</sup> existants ;
- 216 m<sup>2</sup> à créer de plain-pied dont :
- 108 m<sup>2</sup> de plancher
- 108 m<sup>2</sup> d'appentis;

TOTAL = 306 m<sup>2</sup>

Zone de travaux : 10 m autour du bâtiment à créer soit 1 000 m<sup>2</sup>

Hauteur de la construction : 5,30 m/TN au faîtage

Création d'accès : Les accès s'effectueront depuis le chemin rural existant. L'emprise de circulation des engins autour du bâtiment ne dépassera pas la zone de manœuvre existante au sein de la parcelle d'implantation.

Occupation du sol avant travaux :

Au niveau même de l'emprise du projet : dalle béton et revêtement calcaire compacté.

Au niveau des accès éventuels ou aménagements connexes aux travaux : revêtement calcaire compacté.

Présence d'éléments naturels sur les parcelles d'emprises ou à proximité :

Les parcelles d'emprise sont occupées par la zone d'exploitation comprenant les bâtiments, les zones de manœuvres et de stationnement soit d'environ 2 200 m<sup>2</sup> ;

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) :

Les seuls éléments susceptibles de générer des émergences sonores sont les quelques véhicules particuliers du personnel et les tracteurs ou camions susceptibles de se rendre sur le site. Le trafic reste toutefois très limité. L'installation d'un atelier de tri et de calibrage des huîtres sur le site de culture limitera les rotations des semi-remorques entre le site de Loix et celui de La Tremblade.

Rejets ou prélèvements en milieux aquatiques : il n'y aura aucun rejet au milieu naturel. Le local comprend d'ores et déjà des sanitaires qui sont raccordés à une fosse étanche régulièrement vidangée.



**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire.

Il fait également l'objet d'un Document d'incidence au titre des articles R.414-23 et suivants du Code de l'Environnement

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher de l'extension	216 m <sup>2</sup>
Hauteur de la construction	5,30 m/TN au faitage

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Loix 17 111  
Grand Marais du Groin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 25 ' 08 " O

Lat. 46 ° 13 ' 32 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Dalle béton  
Bâtiment existant  
Compacté calcaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1975. La dernière révision date de juin 2001 et la dernière modification du 17 septembre 2007. Un PLU est en cours d'élaboration.  
Le projet se situe en zone NDor qui correspond à des marais délimités au titre de l'article L 146-6 et R 146-1 du Code de l'Urbanisme comme espace terrestres et maritimes, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et comme milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique.  
Les bâtiments ostréicoles y sont autorisés.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I : Grande et Petite Tonille ZNIEFF II : Fiers d'ARS
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loix, commune de l'île de Ré
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide du Fiers d'Ars
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de l'île de Ré a été approuvé par arrêté préfectoral n°02-2353 du 19 juillet 2002. Il est actuellement en cours de révision
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les franges côtières et les marais au N-O de l'île de Ré
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Zone Spéciale de Conservation : Ile de Ré : Fiers d'Ars n°FR5400424 -Zone de Protection Spéciale : Fiers d'Ars et Fosse de Loix n°FR5410012
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des effets repoussoirs, notamment sur l'avifaune pourraient se produire. Il s'agit de la raison pour laquelle les travaux débiteront après la période de nidification, en septembre. Un merlon sera édifié entre la zone de travaux et les chenaux et bassins ostréicoles pour que les éventuelles laitances des bétons n'atteignent pas le réseau hydrographique. Ainsi les incidences seront non significatives.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au risque de submersion marine. Il s'agit d'un atelier ostréicole. La nuit, personne ne sera présent sur place. L'activité nécessite la proximité de l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux. En phase d'exploitation, le bruit ne sera pas supérieur à celui généré par l'activité existante.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé et se situe en espace remarquable. Le projet a été validé par l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ampleur du présent projet est limitée. Il s'agit d'une extension d'un bâtiment ostréicole existant, au droit d'un terre-plein existant.

Les mesures prises préalablement (travaux en septembre, merlon d'isolement de la zone de chantier) évitent le risque d'incidences sur les milieux naturels et sur la qualité des eaux.

Le projet architectural permet une intégration paysagère du bâtiment.

Le projet fait l'objet d'une évaluation des incidences sur Natura 2000.

A la lumière de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact paraît disproportionnée.

8. Annexes

I Annexes obligatoires

Objet	
L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les articles auxquelles elles se rattachent

Objet
Document d'évaluation des incidences sur NATURA 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LOIX

le, 15/06/2015

Courpron Denis

Signature





# VOLET PAYSAGER

16.02.2015

LES MARAIS DU GROUIN

17111 LOIX EN RE

Mr. COURPRON.D



EXISTANT (AVANT)



extension (APRES)





**VOLET PAYSAGER**  
PRISES DE VUE DE L'EXISTANT  
17111 LOIX EN RE  
ETABLISSEMENT OSTREICOLE EXISTANT  
LES MARAIS DU GROUIN  
Mr COURPRON.D



S/O 1



N/O 2



vue de près N 3

5



Vue de près 4



S vue de loin 5

6



E 6

4

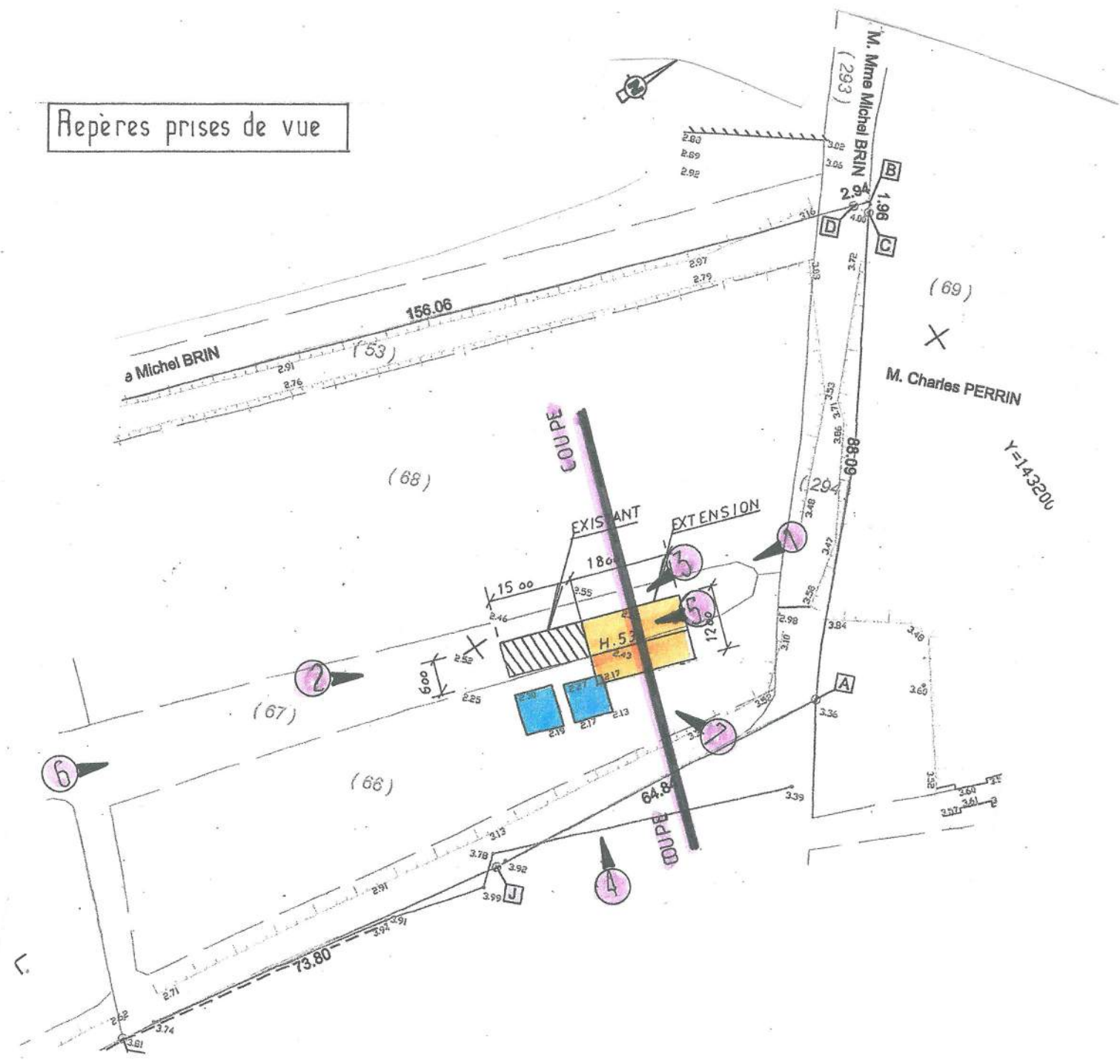


S/E vue de près 7

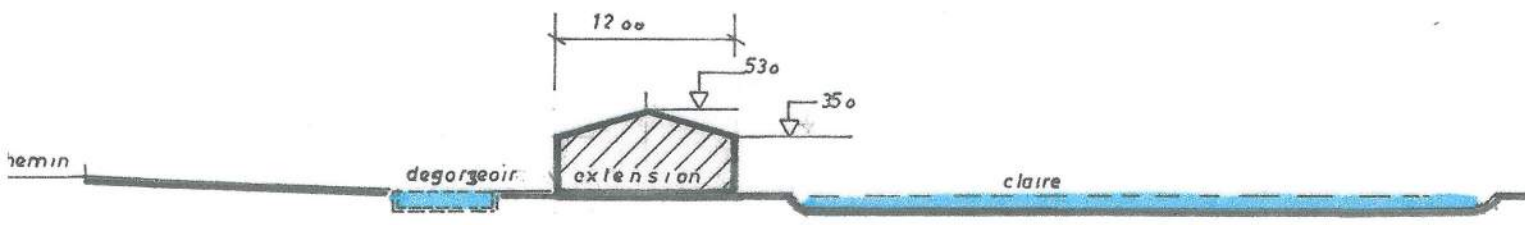
7



Repères prises de vue



coupe 1/500





Carte 1: Situation de la commune



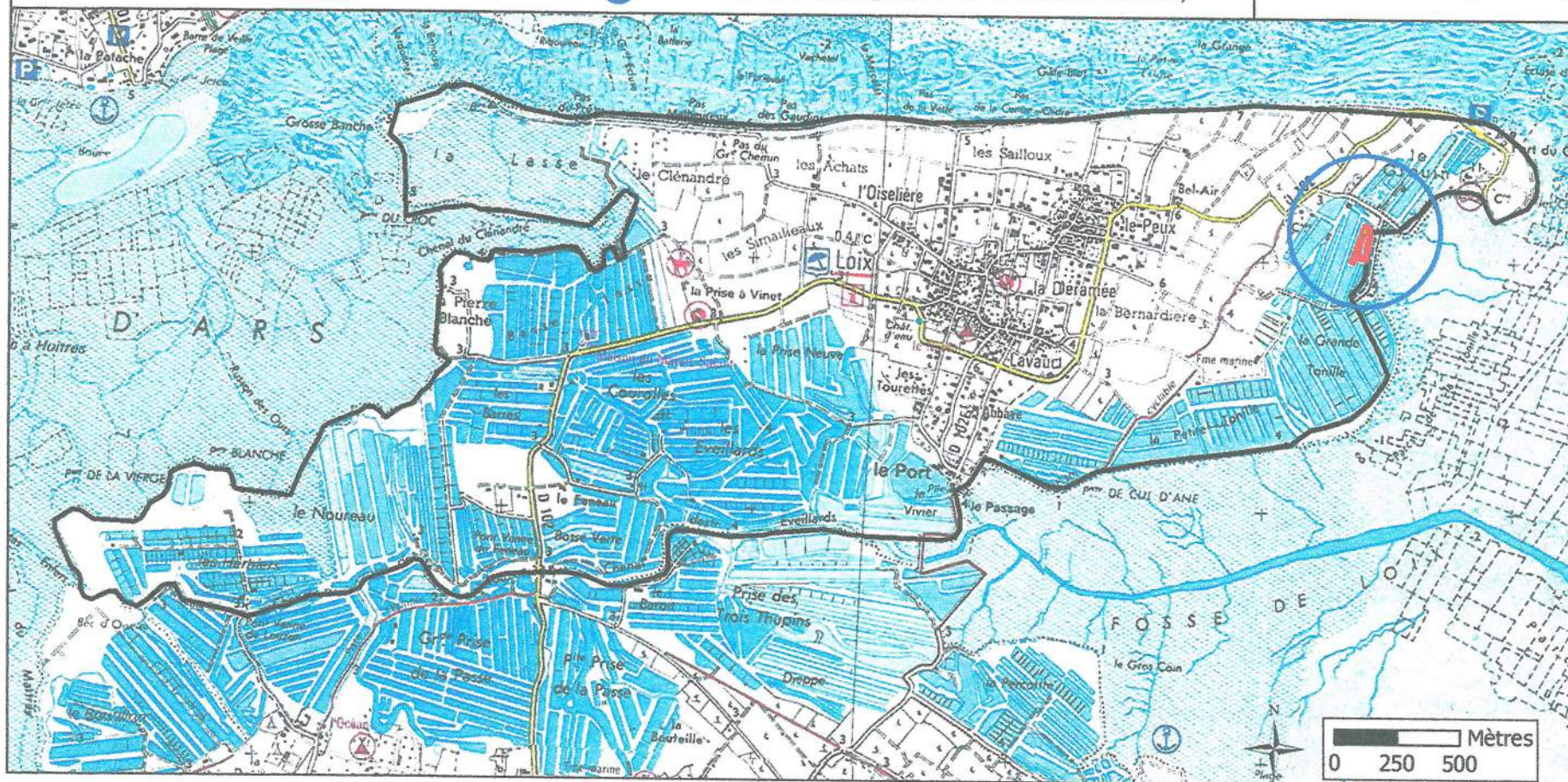
## Carte de localisation du projet de M. COURPRON

### Extension d'un bâtiment ostréicole

Fond de plan : IGN Top25

#### Légende

- ▭ Limite communale    ▭ Parcelles d'implantation    ○ Zone d'influence du projet (300 m - nuisances sonores)



Carte 2 : Localisation du projet et de sa zone d'influence



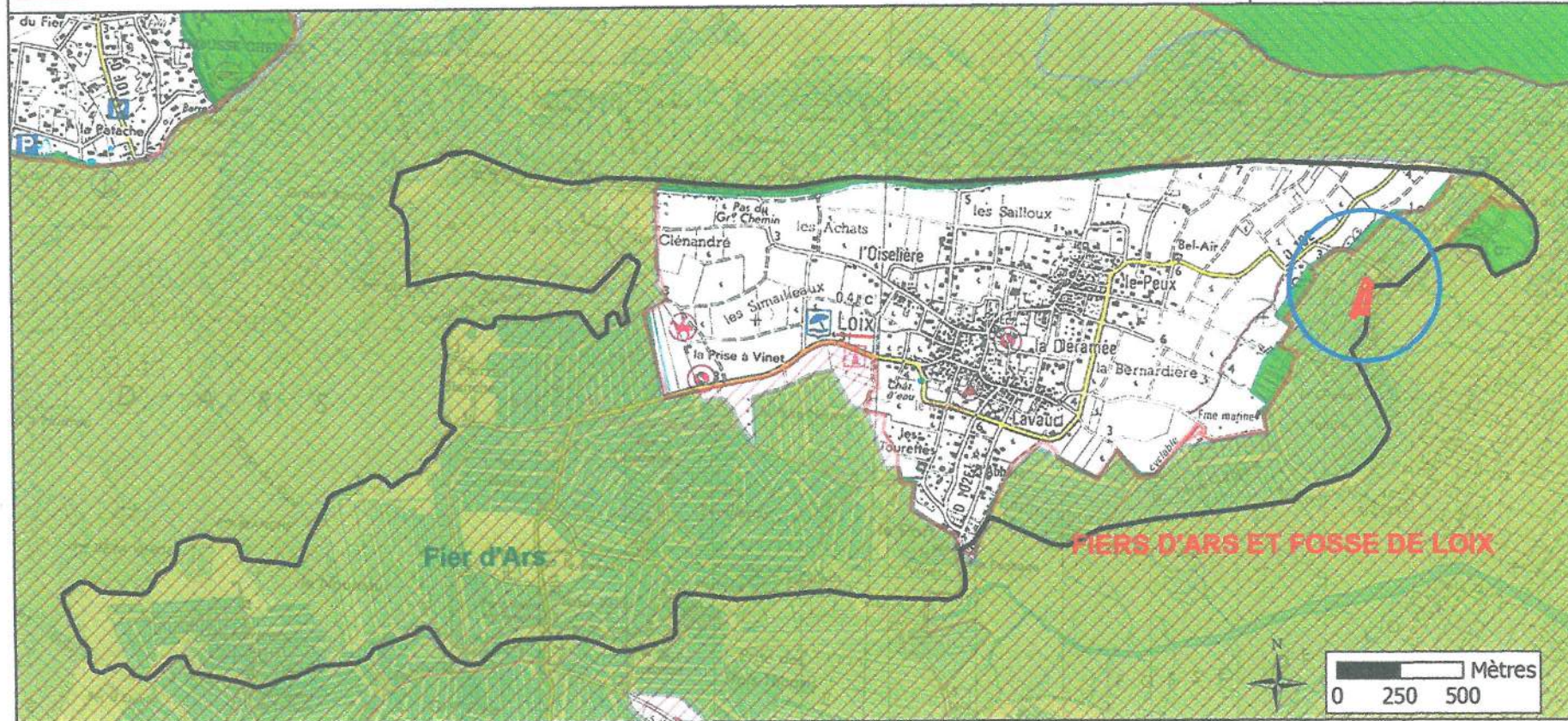
## Situation du projet de M. COURPRON par rapport aux zones Natura 2000

### Extension d'un bâtiment ostréicole

Fond de plan : IGN Top25

#### Légende

-  Limite communale
-  Parcelles d'implantation
-  Zone d'influence du projet (300 m - nuisances sonores)
-  Zone de Protection Spéciale
-  Zone Spéciale de Conservation



Carte 3 : Situation du projet par rapport aux zones Natura 2000





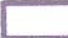


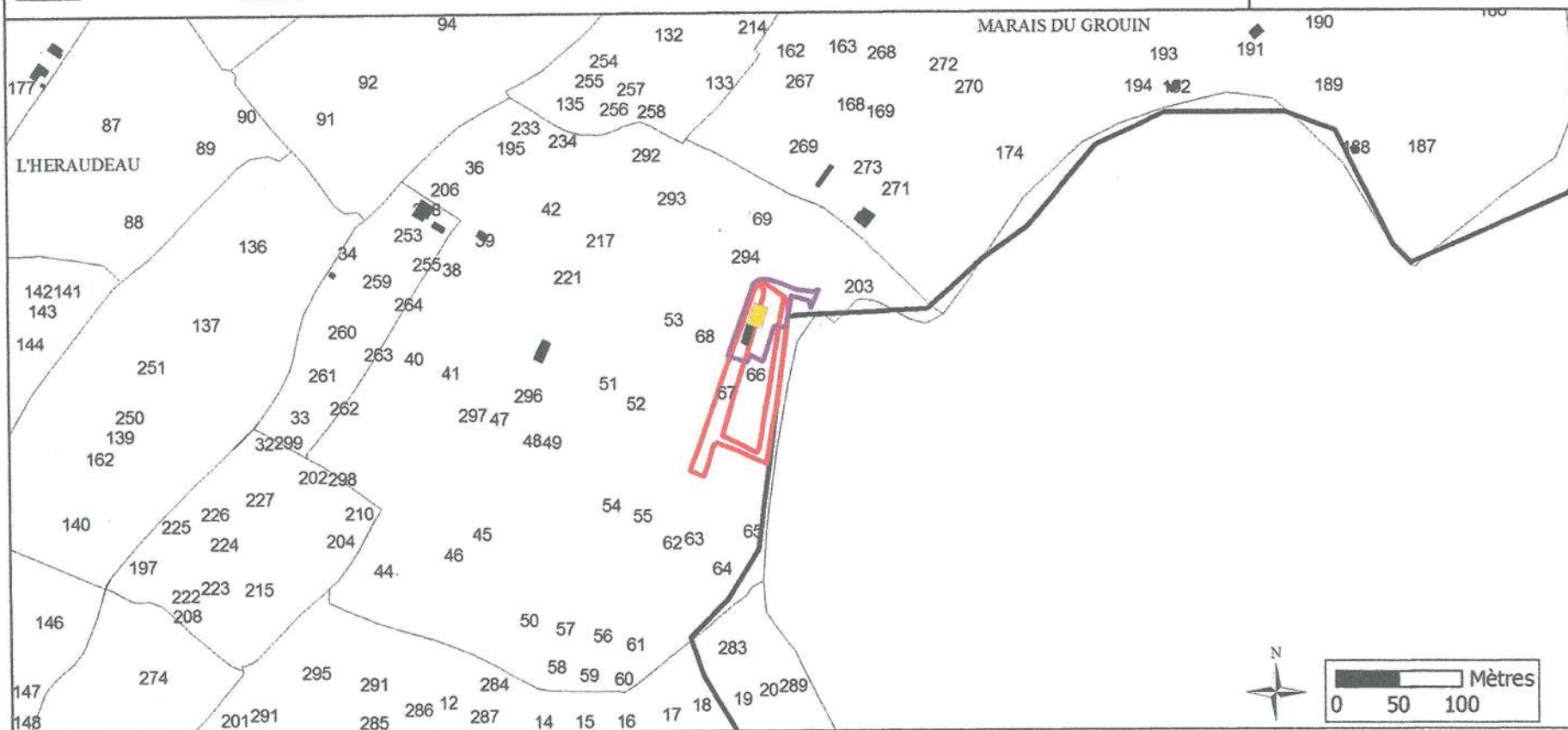
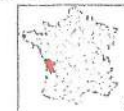
## Implantation cadastrale du projet de M. COURPRON et emprise du chantier

### Extension d'un bâtiment ostréicole

Fond de plan : IGN Top25

#### Légende

-  Limite communale
-  Parcelles d'implantation
-  Bâti existant
-  Extension projetée
-  Emprise maximale de déplacement des engins de chantier



Carte 4 : Implantation cadastrale du projet et emprise du chantier



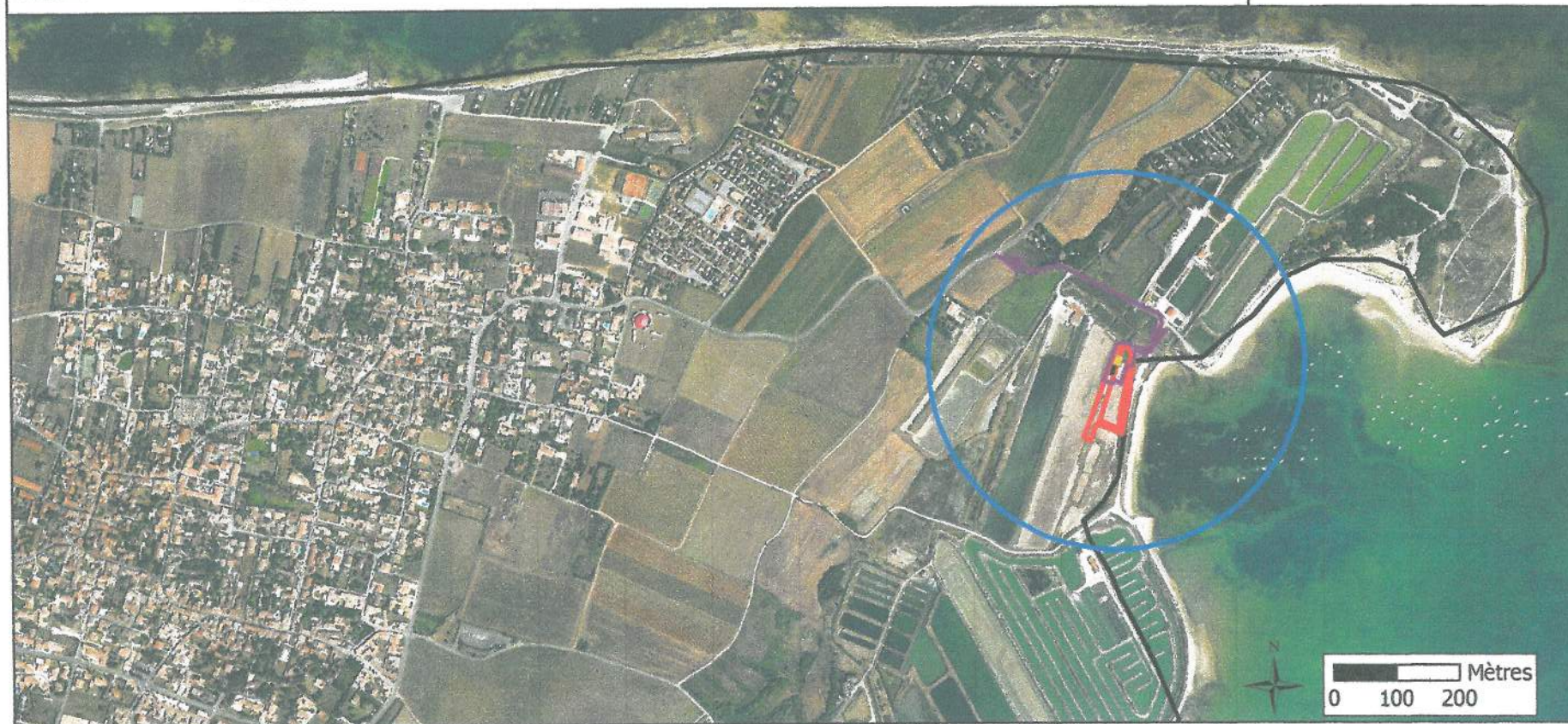
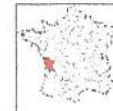
## Vue aérienne du projet de M. COURPRON et emprise du chantier

### Extension d'un bâtiment ostréicole

Fond de plan : BD-Ortho

#### Légende

- Limite communale
- Parcelles d'implantation
- ↔ Chemin rural d'accès
- Bâti existant
- Extension projetée
- Emprise maximale de déplacement des engins de chantier



Carte 5 : Vue aérienne du projet et emprise du chantier